

# Croisière dans les Caraïbes à bord du Celebrity Silhouette

Départ garanti : la certitude de partir!

Groupe accompagné : nous prenons soin de vous!

Pays  
extraordinaires

Découvertes  
inédites



Croisière  
de catégorie  
supérieure



**14 au 22 février 2015**

Des excursions guidées en français seront proposées!



Obtenez des milles de récompense AIR MILES<sup>md</sup> chez Club Voyages.

**club**  **voyages**

groupes

[www.voyagesdegroupe.com](http://www.voyagesdegroupe.com)

Pays  
extraordinaires

Découvertes  
inédites



Croisière  
de catégorie  
supérieure



Départ  
garanti :

la certitude  
de partir!

## Votre croisière dans les Caraïbes...

### à bord du Celebrity Silhouette

14 au 22 février 2015



club  voyages  
groupes

Votre accompagnatrice  
**Denyse Drainville**

Découvrez le sens même du mot luxe à bord du Celebrity Silhouette qui a fait sa croisière inaugurale le 23 juillet 2011.

Le raffinement des navires Celebrity atteint, avec le Silhouette, des sommets inégalés. Que ce soit par les équipements à bord ou la qualité des nombreux restaurants, vous profiterez d'une croisière de grand confort dans un environnement sophistiqué.

#### Caractéristiques du navire :

- Passagers : 2 886
- Tonnage : 122 400 T.
- Longueur : 1 047 pieds (319 m.)
- Largeur : 121 pieds (37 m.)
- Tirant d'eau : 27 pieds (8,2 m.)
- Vitesse de croisière : 24 nœuds
- Croisière inaugurale : 23 juillet 2011

#### Activités, spectacles et services à bord :

- De nombreux restaurants et cafés
- Aquagym
- 2 piscines
- Centre de remise en forme
- Spa
- Studio d'art
- Salon de coiffure
- Casino
- Boutiques
- Spectacles de style Broadway
- Démonstration de verre soufflé
- Bien plus encore ...

#### Les ports d'escale

##### San Juan, Puerto Rico

En plus d'une plage magnifique, du majestueux fort El Morro et des lieux historiques, cette capitale trépidante offre une grande variété de casinos, boîtes de nuit et cabarets. Le port, au cœur de la ville, vous permet de faire une balade des plus agréables ou encore d'expérimenter le transport en commun pour vous rendre au fort El Morro.

##### Basseterre, St. Kitts

Avec ses volcans éteints, ses plages de sable doré et ses magnifiques collines verdoyantes, St. Kitts est une splendide île des Caraïbes. Découverte en 1623 par les Britanniques et colonisée par les Français en 1625, l'histoire coloniale de l'île se reflète par ses forteresses, ses magnifiques jardins, et les détails architecturaux de la ville.

##### Philipsburg, St. Maarten

Saint-Martin ou St. Maarten est la plus petite île du monde à être partagée harmonieusement entre deux pays, la France et la Hollande, avec des frontières presque imperceptibles. Les vacanciers y trouvent les deux différentes cultures, le luxe et le confort, en plus d'un environnement de toute beauté pour des vacances au soleil et à la mer.

---

#### Itinéraire

##### Samedi 14 février 2015

Départ de Montréal sur un vol d'Air Transat à destination de Fort Lauderdale. À l'arrivée, transfert à votre hôtel pour la nuit. Soirée libre.

Hôtel : Hyatt Place à Fort Lauderdale (ou similaire)

##### Dimanche 15 février 2015

Petit déjeuner à l'hôtel. En fin d'avant-midi, transfert au port de Fort Lauderdale pour l'embarquement à bord du Celebrity Silhouette. Début de la croisière. (PDJ)



Groupe  
accompagné :  
  
nous prenons  
soin de vous!



Des souvenirs  
inoubliables!



## à bord du Celebrity Silhouette

### Itinéraire de la croisière (sujet à changement)

Jour / Port	Arrivée	Départ
<b>Dimanche • 15 février</b> Fort Lauderdale (Floride)		16:30 Embarquement
<b>Lundi • 16 février</b> Journée en mer		
<b>Mardi • 17 février</b> San Juan, Puerto Rico	15:30 À quai	21:00
<b>Mercredi • 18 février</b> Basseterre, St. Kitts	10:00 À quai	18:00
<b>Jedi • 19 février</b> Philipsburg, St. Maarten	8:00 À quai	17:00
<b>Vendredi • 20 février</b> Journée en mer		
<b>Samedi • 21 février</b> Journée en mer		
<b>Dimanche • 22 février</b> Fort Lauderdale (Floride)	7:00 Débarquement	

### Dimanche 22 février 2015

Débarquement et transfert vers l'aéroport de Fort Lauderdale pour le vol de retour vers Montréal avec Air Transat.

PDJ : Petit déjeuner D : Dîner S : Souper

## Joignez-vous à nous!



est l'intensité physique de ce circuit.

### Le forfait inclut :

- Les vols de Montréal vers Fort Lauderdale avec Air Transat
- Les transferts en autocar de luxe
- L'hébergement pour 1 nuit en hôtel 3\* à Fort Lauderdale
- 7 nuits à bord du navire
- 1 petit déjeuner à l'hôtel et tous les repas à bord
- La manutention de bagage (une valise par personne)
- Les services d'un accompagnateur de Club Voyages Groupes
- Le carnet de voyage
- Toutes les taxes

### Le forfait n'inclut pas :

- Les assurances voyage
- Les pourboires aux guides, aux chauffeurs, à l'accompagnateur et à bord du navire
- Les repas autres que ceux indiqués au programme
- Les activités et les excursions optionnelles
- Les boissons alcoolisées et non alcoolisées
- Les dépenses personnelles
- Les éventuelles hausses de taxes et/ou de carburant
- Les honoraires professionnels de l'agence
- La contribution au fonds d'indemnisation de l'OPC (1 \$ par tranche de 1 000 \$ d'achat)

### Prix par personne, en occupation double à partir de :

Catégorie de cabine	Prix
<b>Intérieure 11</b>	<b>1 979 \$</b>
<b>Balcon 1C</b>	<b>2 229 \$</b>
<b>Balcon 1A</b>	<b>2 249 \$</b>
<b>Concierge C2</b>	<b>2 319 \$</b>

Supplément en occupation simple sur applicable.  
Informez-vous des possibilités de partage afin d'éviter ce supplément.

## Bon voyage !

club  voyages

groupes

change  
devises  
voyages

Assurance Voyage  
transat

Assurance Voyage Transat  
Groupe # TDC3113GR

En participant aux voyages de Club Voyages Groupes vous consentez à l'utilisation des photos dans des publicités futures de Club Voyages.

[www.voyagesdegroupe.com](http://www.voyagesdegroupe.com)

(Référence de l'intensité : 1 = facile 2 = moyenne 3 = soutenue)

## Conditions générales

Ces conditions générales constituent un contrat entre les parties. Il est de la responsabilité du passager d'en prendre connaissance. Le versement d'un dépôt signifie que le client accepte les conditions générales. Les conditions générales des fournisseurs s'appliquent. En cas de différence, les conditions générales de ce dépliant ont prédominance sur celles des brochures des fournisseurs.

Pour les Services touristiques achetés auprès d'un agent de voyages détenteur d'un permis du Québec, les prix peuvent être augmentés à la suite de l'imposition d'une surcharge de carburant par le transporteur ou d'une augmentation du taux de change, dans la mesure où le taux de change est applicable 45 jours avant la date de fourniture des services a augmenté de plus de 5% depuis la date de réservation. Dans l'éventualité où l'augmentation du prix, sans prendre en considération l'augmentation de la taxe de vente du Québec ou la taxe sur les produits et services du Canada, est égale ou supérieure à 7% du prix des services, le client peut choisir entre le remboursement intégral et immédiat des services ou la prestation de services similaires au même prix sans quoi la différence de prix devra être entièrement assumée par le client. Les prix peuvent être augmentés jusqu'à 30 jours de la date où les services doivent être rendus.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des termes et conditions des fournisseurs des produits et services et consent à s'y soumettre.

### Dépôt et paiement final :

**Occupation double : un dépôt de 650 \$ par personne (600 \$ pour le dépôt de la croisière et 50 \$ pour le dépôt des vols et des portions terrestres) est exigé au moment de la réservation. Occupation simple: Un dépôt de 900 \$ par personne (850 \$ pour le dépôt de la croisière et 50 \$ pour le dépôt des vols et des portions terrestres) est exigé au moment de la réservation. Le paiement final est dû, au plus tard le 12 novembre 2014.**

### Frais d'annulation :

**Pour les vols et portions terrestres (représente la valeur de 800\$ en occupation double et 920\$ en occupation simple du prix de votre forfait) : Si l'annulation survient avant la date du paiement final : le montant du dépôt. Si l'annulation survient après la date du paiement final : 100% du coût total du forfait. Pour la croisière (représente la valeur totale de votre forfait, moins la valeur des vols et des transferts de 800 \$ en occupation double et 920 \$ en occupation simple du prix de votre forfait) : Si l'annulation survient à plus de 57 jours du départ : perte du dépôt. De 56 à 29 jours du départ : 50 % du coût de la croisière. De 28 à 15 jours du départ : 75 % du coût de la croisière. 14 jours et moins avant la date de départ : 100 % du coût total du forfait. Aucun remboursement ne sera effectué pour des services annulés ou non utilisés après que le client aura quitté le point de départ. Dû à la situation mondiale, les frais d'annulation sont applicables même en cas d'annulation pour les motifs incluant la survenance et/ou l'appréhension de troubles politiques, d'actes de terrorisme et de désastres naturels. Le voyageur doit renoncer à invoquer de tels motifs ou l'appréhension de ceux-ci pour justifier l'annulation et demander le remboursement de son forfait après la réservation.**

### Augmentation du coût du forfait et autres modifications avant la réservation :

Tous nos prix sont calculés en dollars canadiens basés sur les taux de change en vigueur à la date d'impression de la brochure et sujets à changements en fonction des fluctuations des monnaies.

### Assurances :

Nous vous conseillons fortement de vous procurer une assurance couvrant les risques généralement associés aux voyages à l'étranger, et particulièrement couvrant les frais médicaux et d'hospitalisation ainsi qu'une assurance couvrant la perte de bagages et l'annulation du voyage.

### Vols et transporteurs :

La responsabilité de tout transporteur aérien en cas de perte, vol ou avarie de bagage de même qu'en cas de dommage aux biens ou à la personne est limitée par les termes et conditions énoncées au contrat figurant sur le billet du passager. Club Voyages se dégage de toute responsabilité quant à toute perte résultant de retards des transporteurs quelque soit le motif et ne saurait être responsable de tout accident, événement ou retard survenant alors que le passager est à l'aéroport ou à bord d'un avion, d'un transporteur maritime ou terrestre, Club Voyages n'ayant aucun contrôle sur les transporteurs et sur les horaires.

### Interprétation et juridiction :

Le présent contrat doit être interprété en accord avec les lois de la province de Québec. Dans tous les cas où le point de départ a lieu dans la province de Québec. La nullité en totalité ou en partie d'une clause du présent contrat ne saurait affecter la validité des autres clauses.

### Conditions générales du grossiste ou du tour opérateur :

Les conditions générales décrites dans la brochure des fournisseurs s'appliquent également. Le forfait est réservé par l'intermédiaire de Vacances Transat.

### Limitation de responsabilité :

Le rôle de votre agence Club Voyages est de servir d'intermédiaire entre les voyageurs et les fournisseurs de services (transporteurs, hôteliers, etc.) Club Voyages s'efforce de choisir les fournisseurs de services qui répondent à vos exigences selon les normes de qualités décrites et achemine vos réservations à ces fournisseurs. Cependant, Club Voyages décline toute responsabilité en cas d'inexécution par les fournisseurs de services, de quelques obligations décrites, à l'exception des fautes ou inexécution découlant directement des actes ou omissions des employés immédiats de Club Voyages. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, Club Voyages se dégage de toutes responsabilités quant à toutes réclamations pour perte, dommage, retard, maladie, blessure, incommodité, perte de jouissance, anxiété découlant : a) de faute, négligence ou omission de la part des fournisseurs de services, des transporteurs aérien ou terrestre, des hôteliers, des compagnies maritimes, etc. et de leur personnel; b) de maladie, vol, grève, panne mécanique, quarantaine, contraintes gouvernementale, conditions météorologiques ou autres causes indépendantes de notre volonté; c) de défaut du passager de se munir et/ou d'obtenir les documents de voyage requis; d) de tout retard du passager à l'aéroport, quel qu'en soit le motif, le jour du départ; e) de retard ou délai d'un transporteur aérien ou autre; f) de dommages matériels, perte de bien et vol; g) de blessures personnelles, maladies, troubles psychologiques ou psychiques, inconforts ou décès pour quelque cause que ce soit incluant maladie tropicale, empoisonnement alimentaire, accident en cours de transport, incendie, guerre, terrorisme, insurrection, etc. h) d'annulation de voyage, diminution de jouissance, changement à l'itinéraire ou de destination, fin prématurée du voyage, etc., pour cause de conflit armé, guerre, troubles politiques, etc..

### Proposition d'excursions :

Proposition d'excursions Des excursions guidées en français vous seront proposées si le nombre minimum de passagers, selon le fournisseur, est atteint. Un minimum de passagers doit avoir réservé l'excursion pour garantir le guide francophone. Une fois réservée, l'excursion n'est plus remboursable. Assurez-vous de posséder une assurance adéquate en cas d'annulation.

### Changement d'itinéraire et d'horaire :

Les itinéraires et horaires décrits dans la présente brochure sont donnés à titre indicatif seulement et sont en tout temps sujets à changements. Les villes ou escales décrites prises individuellement ou ensemble, ne sauraient en aucun cas être considérées comme critère déterminant de votre réservation. Les itinéraires sont sujets à changements selon les décisions de la compagnie de croisière.

### Votre responsabilité :

Toute personne dont le comportement nuit à la jouissance des autres participants ou qui refuse de suivre les directives des représentants de Club Voyages pourra se voir dans l'obligation de quitter et/ou revenir à destination avant la fin du voyage, et ce, à ses frais.

### Explication des types de catégories :

Tous nos séjours, circuits ou croisières sont classés selon trois types de catégorie.

En voici la description :

Catégorie populaire : l'hébergement est majoritairement classé 3 étoiles

Catégorie supérieure : l'hébergement est majoritairement classé 4 étoiles

Catégorie de luxe : l'hébergement est majoritairement classé 5 étoiles

Titulaire d'un permis du Québec

Date d'impression de ce dépliant : 18 avril 2014

Détenteur d'un permis du Québec